



31 octobre 2019

(19-7337)

Page: 1/2

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

**MESURES PRISES CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD
DE L'OMC SUR L'APPLICATION DES MESURES
SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES**

RENSEIGNEMENTS PRÉSENTÉS PAR L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN
DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE (IICA)

La communication ci-après, reçue le 28 octobre 2019, est distribuée à la demande de l'IICA.

Les organisations ayant le statut d'observateur auprès du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (Comité SPS) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sont invitées à présenter des rapports sur les activités qu'elles ont menées pour favoriser la compréhension et la mise en œuvre de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS). L'IICA souhaite présenter quelques mesures ou activités qui, selon lui, pourraient intéresser le Comité.

1 APPUI AUX FORUMS MULTILATÉRAUX LIÉS AUX MESURES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES

1.1 Colloque du Codex en ligne pour le secteur privé

1.1. Un colloque du Codex en ligne consacré au Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (CCFH) a été organisé le 18 octobre 2019. Des représentants du secteur privé de dix pays y ont participé et ont échangé des vues à caractère technique afin de mieux comprendre les sujets qui seraient abordés lors de la réunion suivante de ce comité du 4 au 11 octobre 2019 en Australie. C'est la première fois que l'IICA organisait un colloque qui s'adressait exclusivement à des représentants du secteur privé. Cet événement a été organisé en partenariat avec la Food Industries Codex Coalition (FICC), qui représente plus de 70 entreprises du secteur alimentaire, fabricants de boissons et associations professionnelles des États-Unis suivant avec beaucoup d'intérêt les activités de normalisation internationale de la Commission du Codex Alimentarius fondées sur des données scientifiques. Une fois de plus, il a été constaté que les nouvelles technologies de l'information et de la communication permettaient d'organiser des activités à moindre coût avec des résultats probants.

1.2 Colloques du Codex en présentiel

1.2. Un colloque en présentiel a été organisé au Brésil du 1^{er} au 3 octobre 2019. Des délégués de 18 pays ont discuté de sujets stratégiques présentant un intérêt pour la région Amérique latine-Caraïbes et la région du Nord. Les participants ont examiné les thèmes des trois prochaines réunions: i) l'hygiène alimentaire; ii) la nutrition et les aliments diététiques ou de régime; et iii) l'antibiorésistance.

1.3 Aide à la participation aux réunions du Codex Alimentarius

1.3. Au cours du second semestre de cette année, l'IICA apportera une aide sous la forme d'un fonds de participation aux réunions des comités du Codex sur l'hygiène alimentaire et sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime, ainsi qu'aux réunions du Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur la résistance aux antimicrobiens. Des pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont contribué à ce fonds.

1.4 Sessions de coordination en ligne

1.4. Dans le cadre de l'aide qu'il apporte aux pays du Comité de coordination du Codex pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CCLAC) en matière de communication et de coordination, l'IICA a facilité la mise en place d'une plate-forme de communication en ligne pour assurer la coordination entre les pays avant chaque réunion du Codex.

1.5 Ateliers et cours

1.5. L'IICA a organisé un atelier au Costa Rica sur des questions concernant la justification scientifique soulevées par l'application de l'Accord SPS de l'OMC. Des représentants de près de 20 pays ont pris part à cet événement, qui a été organisé en partenariat avec le Département de l'agriculture des États-Unis (USDA) et a bénéficié du précieux soutien du Bureau du Représentant des États-Unis pour les questions commerciales internationales (USTR). Des délégués des pays auprès du Comité SPS de l'OMC et des experts SPS ont examiné en détail des questions concernant l'interprétation et la mise en œuvre des dispositions de l'Accord SPS de l'OMC relatives à l'évaluation des risques et à la détermination du niveau de protection approprié par les pays Membres. Les participants à cet atelier ont également étudié des exemples concrets d'application de l'Accord SPS de l'OMC concernant la définition correcte des limites maximales de résidus (LMR) de pesticides et des mesures appliquées au contrôle de l'antibiorésistance. Au vu des commentaires positifs formulés par les participants, d'autres éditions seront envisagées.

2 AUTRES ACTIVITÉS

2.1 Normes internationales et réglementations SPS

2.1.1 Séance stratégique sur les Lignes directrices de l'OIE

2.1. Afin d'améliorer la coordination et de promouvoir une plus grande harmonisation dans la formulation des observations sur les chapitres du Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'OIE, l'IICA organisera la quatrième édition de sa séance stratégique en collaboration avec l'USDA qui la parrainera. Les pays membres de l'IICA sont invités à envoyer des représentants à cette séance qui se déroulera à San Jose (Costa Rica) les 13 et 14 novembre 2019.

Pour plus d'informations, veuillez contacter Robert Ahern (robert.ahern@iica.int).

Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA),
Santé agricole et sécurité sanitaire des produits alimentaires
<http://www.iica.int>
